

venait de se déclarer dans la vaste tannerie de MM. Moseley et Cie, rue Girouard. En quelques minutes, les boyaux étaient annexés aux plus proches bornes-fontaines, et l'élément destructeur était combattu avec une hardiesse et un courage dignes de tout éloge. En prévision d'une plus grande conflagration l'alarme fut sonnée une seconde fois pour y faire rendre l'une des pompes à vapeur, et quelques minutes plus tard, un autre dividore était requis. Le travail opiniâtre de nos pompiers a fini par contrôler l'incendie qui devenait menaçant et faisait présumer la destruction complète de ces vastes constructions. Les dommages sont toutefois considérables, causés tant par le feu que par l'eau qui a été répandue dans tout l'établissement, mais sont couverts par des assurances. Les travaux ne seront pas arrêtés, dans cette tannerie, et les employés y trouveront de l'ouvrage comme par le passé.

ECHOS

La *Semaine Religieuse* de Montréal, publie ce qui suit :

“ Le Saint-Office vient de rendre trois décisions, dont la gravité n'échappera à personne, en matière de salaire.

“ Elles constituent comme une interprétation authentique de l'Encyclique sur la condition des ouvriers. En attendant le texte latin, voici le sens le plus exact possible de ces décisions ;

“ I. La justice commutative est intéressée à ce que l'ouvrier reçoive un salaire en rapport avec les nécessités de la vie.

“ II. Recruter des ouvriers à un taux inférieur à ces nécessités, en profitant de la misère de ces ouvriers pour la leur imposer en vertu de la loi de l'offre et de la demande, est contraire à la loi commutative.

“ III. Si le taux usuel est insuffisant pour la subsistance de tel ouvrier ou de telle famille ouvrière, on ne pêche pas contre la justice en se tenant à ce taux, mais on peut pécher ainsi, suivant les circonstances, *contra charitatem et Honestatem* (contre la charité et l'honnêteté.)

— Sa Grandeur Mgr Taché a célébré, ces jours derniers, le 45^{ème} anniversaire de son entrée dans l'ordre des Oblats de Marie Immaculée. La santé de Sa Grandeur, bien que laissant un peu à désirer, n'inspire pas d'inquiétude.

— Les recettes et dépenses du chemin de fer du grand Tronc, pour la semaine finissant le 17 oct. est de \$419,521 contre \$408,516 pour la période correspondante de l'an dernier, soit une augmentation de \$11.005 pour cette année.

— Dimanche dernier, à l'église de St-Roch, Québec, il y a eu consécration de toutes les familles à Notre-Dame de la Sainte Famille. Des images représentant la Sainte Famille ont été distribuées à tous les assistants. Ces images, qui seront exposées dans chaque maison, portent indulgence. Le but de cette cérémonie est d'encourager la prière du soir en famille.

— La *Semaine Religieuse*, organe du cardinal Taschereau, publie un article, où sont dénoncés les principes émis, par le Maître Général Powderly et M. Wright, dans leurs discours, à Montréal, comme étant tout à fait contraires à la dernière encyclique du Pape, et elle demande aux catholiques de ne pas s'enrôler sous de tels chefs. On fait encore remarquer que la condamnation prononcée contre l'ordre des Chevaliers du Travail, n'est que suspendue.

— Joseph Buckley, condamné à Montréal il y a quelques semaines, à 6 mois de prison et à 50 coups de fouet, a reçu mercredi, la première partie de son châtement. A part les journalistes, très peu de personnes ont été admises. Ce genre de supplice est toujours le même ; il y a cette différence que certains prisonniers endurent le supplice avec sang-froid tandis que d'autres se plaignent autrement. Dès le premier coup, Buckley se mit à pousser des cris déchirants, il se tordait sur le chevalet et l'on crut un moment qu'il allait s'évanouir. Le supplice a duré une demi-minute environ et pourtant cette demi-minute a paru longue comme une heure aux assistants et au supplicié donc !

Il faut l'avouer, les spectacles de ce genre ne sont pas gais du tout.

— Il y aura une assemblée du Conseil d'Agriculture, mercredi le 28 octobre à 10 heures avant-midi, dans une salle du conseil de l'Instruction Publique, aux bâtisses du Parlement.

Plusieurs questions importantes seront discutées.

— Il y a quelques jours, l'hon. juge Jetté parlant aux élèves du cours de droit civil à Montréal, de l'encombrement des professions libérales, eut un mot qui mérite mention.

“ C'est vrai, dit le distingué professeur, les professions libérales sont encombrées, mais pas au sommet. ”